OFFICE OF THE COMMISSIONER OF OFFICIAL LANGUAGES

OFFICIAL LANGUAGES AUDIT
SCIENCE COUNCIL OF CANADA
MARCH 1984

FOREWORD

In the fall of 1982, the Office of the Commissioner of Official Languages conducted, within the framework of its regular programme of evaluations of federal institutions, its first official languages audit of the Science Council of Canada.

This report contains observations made in the course of the audit as well as recommendations designed to help the Council comply more fully with the Official Languages Act. The Council's comments on these findings have been integrated into the text of the report.

The members of the audit team wish to thank Council employees for their co-operation during the interview phase of the evaluation.

TABLE OF CONTENTS

		Page
I.	MANDATE AND ORGANIZATION OF THE COUNCIL	1
II.	THE AUDIT: PURPOSE AND METHODOLOGY	1
III.	OBSERVATIONS AND RECOMMENDATIONS	2
	A. OFFICIAL LANGUAGES GUIDELINES AND ORGANIZATION	2
	B. SERVICE TO THE PUBLIC	4
	C. LANGUAGE OF WORK	6
	D. EQUITABLE PARTICIPATION	9
IV.	CONCLUSION	11
V.	SUMMARY OF RECOMMENDATIONS	11

I. MANDATE AND ORGANIZATION OF THE COUNCIL

The Science Council of Canada (SCC) was established in 1966 to provide advice on Canada's science and technology policy. The Council's mandate is to assess the scientific and technological resources, requirements and potentialities of Canada, and to inform the public of scientific and technological problems and opportunities. It does this by identifying areas of policy concern, conducting studies and assessments, formulating recommendations and publishing research findings and reports.

The Council consists of a full-time chairman, a vice-chairman (currently vacant) and up to 28 other members appointed by the Governor in Council. The SCC has 67 authorized person-years and on December 31, 1983, there were 52 continuing employees, all located in the National Capital Region.

The Council's clientele generally consists of members of the business, academic, federal and provincial government sectors who are involved in the fields of science and technology.

II. THE AUDIT: PURPOSE AND METHODOLOGY

The purpose of the audit was to review and evaluate the extent to which the Science Council has implemented the Official Languages Act. We looked at four main areas: official languages guidelines and organization, availability of service to the public in English and French, opportunity for employees to work in their preferred official language, and equitable participation of the two linguistic groups.

The audit methodology included:

- interviews with 17 managers and employees of the Council;
- the examination of publications, internal documents and statistical information;
- the analysis of recent complaints concerning the Council; and
- telephone interviews with selected individuals who had received contracts from the Council.

III. OBSERVATIONS AND RECOMMENDATIONS

To assist the Council in improving its official languages performance, we present a number of observations and recommendations, grouped under the four major themes of the audit.

A. OFFICIAL LANGUAGES GUIDELINES AND ORGANIZATION

The Council does not have an official languages policy of its own, although there are plans to draft one that will be included in its administrative procedures manual. There are also no written guidelines on official languages, with the exception of general objectives included in the Council's 1980-83 Official Languages Plan which was distributed in 1981 to all employees. Policy directives emanating from the central agencies are discussed at general staff meetings held about four times a year.

Council employees seemed to be generally aware of their official languages obligations when providing service to the public, but a number of persons interviewed did not have a clear understanding of their linguistic rights, particularly in the area of language of work.

We therefore recommend that the Council:

1. Establish its own official languages guidelines and remind employees on a regular basis, and preferably in writing, of their rights and obligations under the Official Languages Act.

The direct responsibility for co-ordinating and monitoring the activities of the Council's official languages programme rests with the Director of Finance and Personnel Administration. Two employees have been assigned, on a less than part-time basis, to assist in monitoring the Council's general programme and implementing its language training programme. We noted, however, that certain reporting and monitoring activities have been neglected. This is largely due to a lack of time on the part of those reponsible, who administer the Council's official languages programme in addition to performing other duties. Furthermore, the Council's official languages committee has never met, although problems and progress in the area of official languages are discussed during meetings of the Communications Policy Committee. Official languages matters are also brought to the attention of senior management by the Director of Finance and Personnel Administration, as the need arises.

We therefore recommend that the Council:

2. Review its entire official languages organization, including the division of responsibilities among staff and the need for an official languages

committee, in an effort to maximize the effectiveness of its official-languages programme administration.

B. SERVICE TO THE PUBLIC

The Council has a good bilingual capability, with 32 (62%) of its 52 occupied positions designated bilingual and 22 incumbents (69%) meeting the linguistic requirements of their positions. Five employees (16%) are currently exercising incumbents' rights, but administrative arrangements are in place to ensure that service can be provided in the preferred official language of the Council's clients.

For the most part, telephone and visitor reception are in both official languages, since the regular and back-up receptionists are both bilingual. However, among the other persons who answer the telephone, there are some unilingual Anglophones who do not always respect established procedures for greeting callers in both languages and transferring calls.

We therefore recommend that the Council:

3. Remind all unilingual staff who answer the telephone of the correct procedures to follow to ensure respect for the language preference of callers.

Council staff have relatively few contacts with the general public but have frequent dealings with a very specialized clientele. Five bilingual positions were designated as providing direct service to the public and all are occupied by employees who meet the necessary language requirements, most

of which are at an intermediate proficiency level. We consider this arrangement to be satisfactory.

Standard administrative forms such as job applications and contracts are all available in both official languages and most are in bilingual format. Old forms that were printed in separate French and English versions are being progressively updated and put into bilingual format, where possible. Publications order forms are included in résumés of certain documents or prepared for specific occasions such as conferences. They are also available in both official languages and most are printed in bilingual format.

The Council reaches most of its public through its numerous publications, which fall into three main types:

(1) Documents authored by the Council and its committees. They are published simultaneously in both official languages and include annual reports, press releases, promotional literature and a bilingual publications catalogue, to name a few;

(2) Background studies authored by science advisors or researchers under contract. They are often voluminous and contain essential information upon which Council's recommendations are based. They are always translated and the translated versions are now released simultaneously with the original version;

(3) "Occasional" documents such as discussion or working papers and proceedings of workshops.

They too are always translated, and the original text and its translation are released simultaneously.

In order to release both versions of background studies and certain other documents at the same time, the Council delays the release of the original version until the translation is ready. We have found in the past that a careful planning and co-ordination of the translation process often helps to reduce such delays. In the SCC's case, we noted that English manuscripts are not sent to translation until after they have been approved by Council members, whereas French manuscripts undergo a preliminary translation prior to being submitted to Council. Although we can appreciate that manuscripts sometimes require substantive changes before receiving final approval, we suggest that the Council seriously consider initiating the translation of English manuscripts while they are still in draft form.

C. LANGUAGE OF WORK

With few exceptions, the predominant language of work at the Council is English, despite the strong overall proportion of Francophones (44 %) and the fact that management encourages employees to use French. For scientific staff, this is understandable since only two of the Council's ten science advisors are Francophone. Among administrative and support staff, where Francophone participation is quite high (about 55 %), habit and perhaps convenience would seem to account for this phenomenon. We noted during our interviews that Francophone employees frequently speak English among themselves and draft administrative texts in that language, for the sake of expediency. In addition, bilingual Anglophone

employees do not often take advantage of opportunities to use French in their work environment.

We therefore recommend that the Council:

4. Actively promote the use of French as a language of work by gradually increasing the number of Francophone scientific staff and by encouraging more specifically its Francophone employees to use French more often in their oral and written communications.

Administrative memoranda from management and general notices to all staff are distributed in both official languages and memos to specific employees are usually in their preferred language.

At meetings of Council, simultaneous interpretation is always available; in addition, minutes and agendas are sent to Council members in both official languages. Management committee and divisional meetings, however, are generally held in English as are general staff meetings. Participants at the latter are told that they may intervene in either official language but, in reality, French is very seldom used. Francophones usually express themselves in English out of consideration for their unilingual English colleagues and in order to be understood.

We therefore recommend that the Council:

5. Encourage its Francophone and bilingual Anglophone managers to set an example for employees by using French more often during meetings where both linguistic groups are present.

The agendas for staff meetings are in both languages but the minutes are always drafted in English. We suggest that interventions made in French be noted in that language in the minutes, rather than translated into English.

With a few exceptions, work documents used by Council employees are available in both official languages. Most internal forms, however, are in English only: they are revised and translated progressively, as they are discovered.

We therefore recommend that the Council:

6. **Ensure that all unilingual forms used by staff are systematically identified and translated.**

Generally speaking, SCC staff are supervised and receive their performance appraisals in their preferred official language. We noted that several Francophones are supervised in English, either by personal preference or because their supervisors are unilingual English; alternate administrative arrangements are in place in these cases, but employees seldom take advantage of them.

All but two of the Council's central and personnel services are available to employees in both English and French. In both of these cases, incumbents of bilingual positions are exercising entitlements. Employee satisfaction regarding these services and regarding the general language-of-work situation at the Council is only measured informally: the staff are aware that they may register complaints with the official languages co-ordinator, monitor or training officer. Although a survey conducted in 1980 revealed no major problems in this area and no complaints have been received from staff,

we believe that employee satisfaction should be monitored on a more regular and formal basis.

We therefore recommend that the Council:

7. **Conduct an internal audit of employee satisfaction with respect to language-of-work and take corrective action as required.**

D. EQUITABLE PARTICIPATION

On December 31, 1983, the Council had 52 permanent and long-term staff, including 29 Anglophones and 23 Francophones (44.2 %), distributed as follows:

	Anglophones	Francophones	Total
Management	3 (75%)	1 (25%)	4
Scientific & Professional	8 (80%)	2 (20%)	10
Administrative & Foreign Service	8 (44%)	10 (56%)	18
Technical	2 (67%)	1 (33%)	3
Administrative Support	8 (47%)	9 (53%)	17
			52

It will be noted that Francophone participation is fairly high in the Administrative and Foreign Service and in the Administrative Support categories and low in the Scientific and Professional category. It was brought to our attention by Council managers that the turnover rate among support staff is low. In addition, since science advisors are hired for a period generally not exceeding three to five years, Council

managers explain that it is difficult to recruit qualified professionals who are willing to accept temporary employment and relocate to Ottawa.

We noted that the Council has not established specific goals for attaining a better balance between the two linguistic groups in those employment categories and at those levels where it is needed. The Official Languages Plan simply states that Francophone participation is to be maintained at a level which is at least equivalent to the public service average. We suggest that in categories where Anglophone/ Francophone participation is unbalanced, the Council set specific objectives and include them in its next revised official-languages plan as guidelines for managers involved in the staffing process.

In addition, we recommend that the Council:

8. Strive to achieve, over time and as positions become vacant, a better representation of Francophones in the Scientific and Professional category and of Anglophones in the Administrative and Foreign Service and Administrative Support categories.

Recruiting for scientific positions is done mainly through personal contacts in the English and French scientific communities. The Science Council does not normally advertise vacant positions in newspapers or magazines since it is not equipped to process a large number of job applications. We would nevertheless suggest that the Council consider publicizing job opportunities for Francophone researchers in specialized French-language periodicals such as "Sciences et Technologie" and "Québec Science".

IV. CONCLUSION

Although the basic structures of its official languages programme are already in place, the Science Council will have to establish, without delay, its own policy or guidelines and review the delegation of official languages responsibilities, in order to increase the rate of progress of implementation of the programme. Special attention should also be paid to the employees' awareness of their official languages obligations and rights under the Official Languages Act.

The Council has a good bilingual capability and is generally able to serve its clients in their preferred official language. The main problem in the area of service to the public centres around provision of telephone reception services in both official languages. The Council should address this issue as soon as possible.

For the most part, the language of work of Council members and employees is English, although the situation has changed appreciably in recent years. By encouraging employees to break from habit and make more use of French in their work, by ensuring they have the means to do so, and by increasing Francophone participation among scientific staff, the SCC should eventually be able to create an environment where French will have equal status as a language of work.

V. SUMMARY OF RECOMMENDATIONS

For ease of reference, all recommendations formulated in this report are reproduced below under the main headings of the audit.

A. OFFICIAL LANGUAGES GUIDELINES AND ORGANIZATION

We recommend that the Council:

1. Establish its own official languages guidelines and remind employees on a regular basis, and preferably in writing, of their rights and obligations under the Official Languages Act;

2. Review its entire official languages organization, including the division of responsibilities among staff and the need for an official languages committee, in an effort to maximize the effectiveness of its official-languages programme administration.

B. SERVICE TO THE PUBLIC

We recommend that the Council:

3. Remind all unilingual staff who answer the telephone of the correct procedures to follow to ensure respect for the language preference of callers.

C. LANGUAGE OF WORK

We recommend that the Council:

4. Actively promote the use of French as a language of work by gradually increasing the number of Francophone scientific staff and by encouraging more specifically its Francophone employees to use French more often in their oral and written communications;

5. Encourage its Francophone and bilingual Anglophone managers to set an example for employees by using French more often during meetings where both linguistic groups are present;

6. Ensure that all unilingual forms used by staff are systematically identified and translated;

7. Conduct an internal audit of employee satisfaction with respect to language-of-work and take corrective action as required.

D. EQUITABLE PARTICIPATION

We recommend that the Council:

8. Strive to achieve, over time and as positions become vacant, a better representation of Francophones in the Scientific and Professional category and of Anglophones in the Administrative and Foreign Service and Administrative Support categories.

COMMISSAIRE AUX LANGUES OFFICIELLES
COMMISSIONER OF OFFICIAL LANGUAGES

BUREAU DU COMMISSAIRE AUX LANGUES OFFICIELLES

VÉRIFICATION LINGUISTIQUE
CONSEIL DES SCIENCES DU CANADA
MARS 1984

TABLE DES MATIÈRES

		Page
I.	MANDAT ET ORGANISATION DU CONSEIL	1
II.	LA VÉRIFICATION : OBJECTIF ET MÉTHODOLOGIE	1
III.	OBSERVATIONS ET RECOMMANDATIONS	2
	A. LIGNES DIRECTRICES ET ORGANISATION DU PROGRAMME DES LANGUES OFFICIELLES	2
	B. SERVICE AU PUBLIC	4
	C. LANGUE DE TRAVAIL	6
	D. PARTICIPATION ÉQUITABLE	9
IV.	CONCLUSION	11
V.	LISTE DES RECOMMANDATIONS	13

AVANT-PROPOS

Dans le cadre de son programme d'évaluations périodiques des organismes fédéraux, le Bureau du Commissaire aux langues officielles a mené une première vérification linguistique du Conseil des sciences du Canada à l'automne de 1982.

Le présent rapport contient les observations faites au cours de la vérification et les recommandations formulées en vue d'aider le Conseil à mieux se conformer à la Loi sur les langues officielles. Les commentaires du Conseil sur les conclusions de notre rapport ont été intégrés au texte.

Les membres de l'équipe de vérification désirent remercier le personnel du Conseil des sciences pour sa coopération à l'étape des entrevues.

I. MANDAT ET ORGANISATION DU CONSEIL

Le Conseil des sciences du Canada (CSC) a été fondé en 1966 dans le but de conseiller le gouvernement sur sa politique des sciences et de la technologie. Le mandat du Conseil consiste d'une part à évaluer les ressources, les besoins et le potentiel du Canada dans le domaine des sciences et de la technologie, et d'autre part à informer le public des problèmes et des possibilités dans ce domaine. Le Conseil s'acquitte de son mandat en délimitant les secteurs d'intervention, en menant des études et des évaluations, en formulant des recommandations et en publiant des rapports de recherche.

Le Conseil se compose d'un président à plein temps, d'un vice-président (poste actuellement vacant) et d'un maximum de 28 autres membres nommés par le Gouverneur général en conseil. Le CSC dispose de 67 années-personnes autorisées et, au 31 décembre 1983, l'effectif comptait 52 employés permanents tous en poste dans la région de la Capitale nationale.

Les usagers des services du Conseil sont pour la plupart des représentants du monde des affaires, du milieu de l'éducation et des gouvernements fédéral et provinciaux oeuvrant dans le domaine des sciences et de la technologie.

II. LA VÉRIFICATION : OBJECTIF ET MÉTHODOLOGIE

La vérification avait pour but d'évaluer dans quelle mesure le Conseil se conforme à la Loi sur les langues officielles. Aussi, nous avons apporté une attention particulière à quatre grands thèmes : les lignes directrices et l'organisation du programme des langues officielles; la disponibilité des services au public en français et en anglais; la possibilité de travailler au sein de l'organisme dans l'une ou l'autre langue officielle, et la

participation équitable des deux groupes de langue officielle.

Les renseignements nécessaires à la vérification ont été obtenus par les moyens suivants :

- 17 entrevues avec des gestionnaires et des employés du Conseil;
- l'examen des publications, documents internes et données statistiques du Conseil;
- l'analyse des plaintes récemment portées contre le Conseil; et
- des entrevues téléphoniques avec certains particuliers ayant obtenu des contrats du Conseil.

III. OBSERVATIONS ET RECOMMANDATIONS

Dans le but d'aider le Conseil des sciences du Canada à améliorer son rendement linguistique, nous présentons ici nos observations et nos recommandations, regroupées sous les quatre grands thèmes abordés lors de la vérification.

A. Lignes directrices et organisation du programme des langues officielles

Le Conseil ne possède pas encore sa propre politique des langues officielles mais il prévoit s'en donner une et l'intégrer à son manuel de procédures administratives. De même, le Conseil n'a pas de lignes directrices écrites sur les langues officielles. On s'est contenté d'intégrer des objectifs généraux au plan des langues officielles 1980-1983, qui fut distribué à tous les employés en 1981. Les directives des organismes centraux font l'objet de discussions lors des réunions générales du personnel qui ont lieu environ quatre fois par année.

La majorité des employés du Conseil semblaient être conscients de leurs obligations en matière de langues officielles en regard du service au public, mais certains employés interviewés ne comprenaient pas très bien leurs droits linguistiques, surtout au niveau de la langue de travail.

Par conséquent, nous recommandons au Conseil :

1. d'élaborer ses propres lignes directrices sur les langues officielles et de rappeler à ses employés, à intervalles réguliers et de préférence par écrit, leurs droits et leurs obligations en vertu de la Loi sur les langues officielles.

Le directeur des Finances et de l'Administration du personnel assume la responsabilité de la coordination et de la surveillance des activités prévues dans le cadre du programme des langues officielles du Conseil. Deux employés secondent, de temps à autre le directeur dans la surveillance de l'ensemble du programme et l'aident à mettre en oeuvre le programme de formation linguistique. Nous avons cependant constaté une certaine incurie dans les activités de contrôle et de préparation de rapports. Cette situation tient essentiellement au peu de temps que les responsables peuvent consacrer à ce programme, en sus de leurs autres fonctions. Par ailleurs, le Comité des langues officielles du Conseil ne s'est encore jamais réuni. Toutefois les problèmes encourus et les progrès réalisés dans le domaine des langues officielles sont discutés au cours des réunions du comité de la politique en matière de communications. Le directeur des Finances et de l'Administration du personnel porte aussi les questions de langues officielles à l'attention de la haute direction, lorsque le besoin s'en fait sentir.

Par conséquent, nous recommandons au Conseil :

2. **de revoir l'ensemble de son programme des langues officielles, dont l'attribution des responsabilités et l'utilité d'un comité des langues officielles, en vue d'optimiser l'administration de ce programme.**

B. Service au public

Le Conseil compte 32 postes permanents bilingues sur 52 (62 %) et 22 titulaires (69 %) répondent aux exigences linguistiques de leur poste, ce qui lui confère une bonne capacité bilingue. Cinq employés (16 %) profitent actuellement de droits de titulaire mais des dispositions administratives ont été prises afin de permettre à toute leur clientèle de recevoir des services dans la langue officielle de leur choix.

La plupart du temps, les services de réception par téléphone et en personne sont assurés dans les deux langues officielles, tout le personnel régulier ou de remplacement qui travaille à la réception étant bilingue. Cependant, il arrive que d'autres employés répondent de temps à autre au téléphone, dont quelques Anglophones unilingues qui ne respectent pas toujours la consigne des formules d'accueil bilingues et du transfert des appels.

Par conséquent, nous recommandons au Conseil :

3. **de rappeler le protocole téléphonique à tout le personnel unilingue qui répond au téléphone afin d'assurer le respect de la préférence linguistique de la clientèle.**

Le personnel du Conseil traite rarement avec le grand public mais a des contacts fréquents avec une clientèle très spécialisée. Cinq postes ont tout de même été désignés bilingues pour les besoins des services au public et les titulaires répondent aux exigences linguistiques de ces postes, la plupart au niveau intermédiaire de capacité. Nous jugeons ces mesures satisfaisantes.

Les formulaires administratifs normalisés, tels les demandes d'emploi et les contrats, sont tous disponibles en anglais et en français, la plupart dans une présentation bilingue. Les anciens formulaires imprimés séparément en versions française et anglaise sont graduellement mis à jour et imprimés sous format bilingue, lorsque possible. Les formules de commandes de publications sont annexées aux résumés de certains documents ou préparés en vue d'occasions spéciales, par exemple, des conférences. Ces formulaires aussi existent dans les deux langues, la plupart dans une présentation bilingue.

Le Conseil rejoint la plupart de ses clients par le truchement de ses publications, que l'or peut classer dans trois grandes catégories :

(1) les documents préparés par le Conseil et ses comités - publiés simultanément dans les deux langues officielles. Ils comprennent notamment les rapports annuels, les communiqués de presse, la documentation publicitaire, un catalogue bilingue des publications;

(2) les études de fond préparées par des conseillers scientifiques ou des chercheurs à contrat - il s'agit de documents souvent volumineux qui contiennent l'information de base servant à étayer les recommandations du Conseil. Ces documents sont toujours traduits. La traduction et la version originale paraissent simultanément;

(3) les documents "hors série", tels les documents de travail et les comptes rendus d'ateliers - ces documents aussi sont toujours traduits. les originaux et leurs traductions paraissent toujours en même temps.

Soucieux de rendre publiques simultanément les versions française et anglaise des études de fond et de certains autres documents, le Conseil retarde maintenant la publication de la version originale d'un texte jusqu'à ce que la traduction en soit terminée. Nous avons pu constater par le passé qu'on parvient à diminuer les retards grâce à une planification soignée du travail et à une coordination attentive des étapes de la traduction. Le Conseil pour sa part n'expédie les manuscrits rédigés en anglais qu'une fois ces derniers approuvés par ses membres, alors que les documents rédigés en français sont traduits sous forme d'ébauche avant d'être présentés pour approbation. Conscients du fait que les manuscrits sont parfois tout à fait remaniés avant d'être approuvés, nous aimerions néanmoins suggérer au Conseil de songer à la possibilité de faire traduire les manuscrits de langue anglaise même en ébauche.

C. LANGUE DE TRAVAIL

Au CSC on travaille presque exclusivement en anglais bien que l'effectif compte un fort pourcentage de Francophones (44 %) et que la direction encourage les employés à faire un plus grand usage du français. La situation est assez facilement compréhensible au sein du personnel scientifique qui ne compte que deux conseillers francophones sur douze. Par contre, au sein du personnel de soutien et du personnel administratif où le pourcentage de Francophones est plutôt élevé (55 %), il semble que l'habitude et peut-être aussi des raisons pratiques expliquent ce phénomène. Les entrevues ont révélé que les employés franco-

phones se parlent fréquemment en anglais entre eux et rédigent des textes administratifs dans cette langue parce qu'il est plus expéditif de procéder ainsi. De plus, les employés anglophones bilingues ne profitent pas souvent des chances d'utiliser le français au travail.

Par conséquent, nous recommandons au Conseil :

4. d'encourager le plus possible l'usage du français au travail en augmentant graduellement le nombre de Francophones au sein du personnel scientifique et en encourageant plus directement ses employés francophones à utiliser plus fréquemment le français dans leurs communications orales et écrites.

Les notes de service administratives et autres avis que la direction envoie à tous les employés sont dans les deux langues officielles, mais les notes de service adressées à un employé en particulier le sont habituellement dans sa langue officielle d'élection.

Lorsqu'il tient des réunions, le Conseil offre toujours des services d'interprétation simultanée et les membres reçoivent toujours les ordres du jour et les procès verbaux dans les deux langues officielles. Toutefois, les réunions du comité de gestion et les réunions des divisions de même que les réunions de tout le personnel se déroulent habituellement en anglais. Même si, dans le cas des réunions du personnel, on informe les participants qu'ils peuvent intervenir dans la langue officielle de leur choix, le français n'est employé qu'exceptionnellement.

Les Francophones prennent normalement la parole en anglais par considération pour leurs collègues unilingues anglophones et par souci d'être bien compris.

Par conséquent, nous recommandons au Conseil :

5. d'encourager ses gestionnaires francophones et anglophones bilingues à donner l'exemple aux autres employés en utilisant plus souvent le français lors des réunions auxquelles participent des anglophones et des francophones.

Les ordres du jour des réunions du personnel sont dans les deux langues officielles mais les procès verbaux sont toujours rédigés en anglais. Nous suggérons que les interventions en français paraissent dans cette langue dans les procès verbaux et ne soient pas traduites en anglais comme c'est actuellement le cas.

A quelques exceptions près, tous les documents de travail des employés du CSC existent dans les deux langues officielles. Cependant, la plupart des formulaires internes sont unilingues anglais. Le Conseil a entrepris un programme de mise à jour et de traduction de ses formulaires.

Par conséquent, nous recommandons au Conseil :

6. de répérer et de faire traduire les formulaires unilingues utilisés par le personnel.

Dans l'ensemble, les employés du CSC sont supervisés et évalués dans la langue officielle de leur choix. Nous avons cependant constaté plusieurs cas de Francophones supervisés en anglais, soit par choix personnel, soit parce que leur superviseur est unilingue anglophone. Des dispositions administratives ont été prévues spécialement pour ces employés mais ils y recourent rarement.

Tous les services centraux et du personnel du Conseil sont disponibles en anglais et en français sauf dans deux cas où des postes bilingues sont occupés par des employés qui jouissent du droit de titulaire. La satisfaction des employés au sujet de ces services et de la situation générale de la langue de travail n'est évaluée que de manière informelle; les employés savent qu'ils peuvent porter plainte auprès du coordonnateur des langues officielles, de leur moniteur ou de l'agent de formation linguistique. Une enquête menée en 1980 ne révélait aucun problème dans ce secteur et aucun employé n'a logé de plainte mais nous croyons néanmoins que le Conseil devrait mettre en place des mécanismes de contrôle plus réguliers et plus normalisés à cet égard.

Par conséquent, nous recommandons au Conseil :

7. de mener une évaluation interne de la satisfaction des employés au sujet de la langue de travail et de prendre les mesures correctives qui s'imposeraient.

D. PARTICIPATION ÉQUITABLE

Au 31 décembre 1983, le Conseil comptait 52 permanents et employés embauchés pour une période prolongée dont 29 Anglophones et 23 Francophones (44,2 %), répartis ainsi dans les différentes catégories professionnelles :

	Anglophones	Francophones	Total
Gestion	3 (75 %)	1 (25 %)	4
Scientifiques et spécialistes	8 (80 %)	2 (20 %)	10
Administration et service extérieur	8 (44 %)	10 (56 %)	18
Techniciens	2 (67 %)	1 (33 %)	3
Soutien administratif	8 (47 %)	9 (53 %)	17
			52

On constate que les Francophones occupent une assez grande place dans les catégories de l'administration et du service extérieur et du soutien administratif mais qu'ils sont plutôt rares dans la catégorie des scientifiques et des spécialistes. Les gestionnaires du Conseil nous ont fait remarquer que le taux de roulement est très faible chez le personnel de soutien. De plus, puisque les conseillers scientifiques sont habituellement employés pour des périodes n'excédant pas trois à cinq ans, le Conseil a fait valoir qu'il lui est difficile de recruter des spécialistes qualifiés disposés à accepter un poste provisoire qui les oblige à venir s'établir à Ottawa.

Nous avons constaté que le Conseil ne s'est jamais fixé d'objectifs spécifiques de participation équitable pour les catégories professionnelles et les niveaux hiérarchiques où le besoin s'en fait sentir. On mentionne seulement dans le plan des langues officielles que la participation des Francophones doit être maintenue à un pourcentage au moins équivalent à leur pourcentage moyen dans la Fonction publique.

Nous suggérons au Conseil de se donner des objectifs spécifiques pour les catégories où la participation des Francophones et des

Anglophones accuse un net déséquilibre et de les insérer dans son prochain plan des langues officielles afin d'en informer les fonctionnaires impliqués dans ce processus.

De plus, nous recommandons au Conseil :

8. de s'efforcer d'atteindre, éventuellement et au fur et à mesure des vacances qui se produisent, une meilleure participation des Francophones dans la catégorie des scientifiques et des spécialistes, et des Anglophones dans les catégories de l'administration et du service extérieur, et du soutien administratif.

Le recrutement des scientifiques se fait surtout par la voie de contacts personnels dans les milieux scientifiques anglophones et francophones. Habituellement, le Conseil n'annonce pas les postes vacants dans les journaux ou les revues parce qu'il ne possède pas les mécanismes lui permettant de traiter un grand nombre de demandes d'emploi. Nous suggérons tout de même que le Conseil étudie la possibilité d'annoncer ses postes à combler dans des périodiques scientifiques francophones comme Sciences et Technologie et Québec Science.

IV. CONCLUSION

Bien qu'il possède déjà l'infrastructure requise pour son programme des langues officielles, le Conseil des sciences devra formuler sans délai sa propre politique ou ses propres lignes directrices en matière de langues officielles et revoir l'attribution des responsabilités de la mise en oeuvre de ce programme afin d'en accélérer la progression. Le CSC devrait aussi apporter une attention particulière à la sensibilisation de ses employés à leurs droits et à leurs obligations en vertu de la Loi sur les langues officielles.

Le Conseil possède une bonne capacité bilingue et réussit, en général, à dispenser ses services dans la langue officielle au choix de sa clientèle. L'accueil téléphonique dans les deux langues officielles demeure toujours la pierre d'achoppement du côté du service au public. Le CSC devrait veiller à remédier à la situation le plus rapidement possible.

La plupart du temps, les membres et les employés du Conseil travaillent en anglais mais il faut ajouter que la situation s'est grandement améliorée au cours des dernières années. En encourageant les employés à changer leurs habitudes et à utiliser davantage le français dans leur travail, en mettant à leur disposition les moyens nécessaires pour y arriver et en accroissant la participation francophone parmi le personnel scientifique, le CSC s'engagerait alors dans la bonne voie et devrait réussir à faire du français une langue de travail au même titre que l'anglais.

V. LISTE DES RECOMMANDATIONS

Dans le but de faciliter la consultation, nous reprenons ici, sous chaque grand titre, les recommandations formulées dans le rapport.

A. LIGNES DIRECTRICES ET ORGANISATION DU PROGRAMME DES LANGUES OFFICIELLES

Nous recommandons au Conseil :

1. d'élaborer ses propres lignes directrices sur les langues officielles et de rappeler à ses employés, à intervalles réguliers et de préférence par écrit, leurs droits et leurs obligations en vertu de la Loi sur les langues officielles.

2. de revoir l'ensemble de son programme des langues officielles, dont l'attribution des responsabilités et l'utilité d'un comité des langues officielles, en vue d'optimiser l'administration de ce programme.

B. SERVICE AU PUBLIC

3. de rappeler le protocole téléphonique à tout le personnel unilingue qui répond au téléphone afin d'assurer le respect de la préférence linguistique de la clientèle au téléphone.

C. LANGUE DE TRAVAIL

Nous recommandons au Conseil :

4. d'encourager le plus possible l'usage du français au travail en augmentant graduellement le nombre de

Francophones au sein du personnel scientifique et en encourageant plus directement ses employés francophones à utiliser plus fréquemment le français dans leurs communications orales et écrites.

5. d'encourager ses gestionnaires francophones et anglophones bilingues à donner l'exemple aux autres employés en utilisant plus souvent le français lors des réunions auxquelles participent des anglophones et des francophones.

6. de répérer et de faire traduire les formulaires unilingues utilisés par le personnel.

7. de mener une évaluation interne de la satisfaction des employés au sujet de la langue de travail et de prendre les mesures correctives s'il y a lieu.

D. PARTICIPATION ÉQUILIBRÉE

Nous recommandons au Conseil :

8. de s'efforcer d'atteindre, éventuellement et au fur et à mesure des vacances qui se produisent, une meilleure participation des Francophones dans la catégorie des scientifiques et des spécialistes et des Anglophones dans les catégories de l'administration et du service extérieur, et du soutien administratif.

POOR

QUALITY

ORIGINAL